

 3.1 Mobiliser et développer les clauses

* Axe 3 : Parcours insertion emploi

**CONTEXTE**

Si le Département est « en avant-garde » sur le sujet des « clauses sociales », il a aussi souhaité marquer sa volonté de diffuser sa pratique des clauses sociales auprès de ses principaux partenaires publics locaux en leur proposant une assistance à maîtrise d’ouvrage en insertion.

Dans ce cadre, le Département accompagne avec les moyens dont il dispose, les grands projets d’infrastructures qui concernent son territoire d’intervention, en particulier l’Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), et le Canal Seine Nord Europe (CSNE).

C’est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

* Maintenir et développer les clauses dans toute leur diversité (secteurs d’activités et moyens juridiques)
* Saisir les opportunités des grands chantiers ou opérations dans une perspective d’insertion des publics et créer ainsi des dynamiques territoriales à travers l’ERBM et le CSNE et autres projets,
* Promouvoir une offre de service « partenariale » au plus près des donneurs d’ordre en lien étroit avec les acteurs locaux de l’insertion, l’emploi et la formation.

Pour la mise en œuvre des clauses sociales d’insertion, le Département met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des facilitateurs des Plans Locaux pour l’Insertion et l’Emploi (PLIE) et/ou structures porteuses d’un tel dispositif, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l’emploi local, en lien étroit avec les services territoriaux de l’insertion du Conseil départemental.

Il est donc proposé de renforcer les postes de facilitateurs qui oeuvrent à la mobilisation et au développement des clauses.

**PUBLIC CIBLE**

Bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l’Aide Sociale à l’Enfance), et les publics inscrits dans une démarche active de retour à l’emploi. Les participants seront sélectionnés en lien étroit avec les Services locaux allocation insertion (SLAI) présents au sein des Maisons du département solidarité (MDS) sur chaque territoire concerné.

**CONTENU DU PROJET**

1. Objectifs

Pour les postes « Grands Chantiers » :

* Conforter le rôle du facilitateur clauses dans sa mission de service public au service des entreprises comme guichet unique territorial, favoriser la mise en place de projets facilitant les liens entre l’Insertion par l’Activité Economique (IAE) et la clause, ou le repérage de candidats
* Développer le dispositif des clauses sociales d’insertion auprès des bailleurs référencés mais aussi des collectivités locales qui auront à intervenir dans le cadre des marchés des cités minières ERBM et du CSNE
* Décliner de manière opérationnelle le suivi des opérations en phase de mise en œuvre, assurer le contact entreprise
* Permettre une interface unique pour les entreprises soumises aux clauses sociales pour différents maîtres d’ouvrage et une veille active sur les parcours d’insertion ainsi construits
* Développer l’utilisation des quatre principales modalités d’insertion issues du cadre juridique de la commande publique, tout en privilégiant la diversité des secteurs d’achat et l’élargissement des publics mobilisables
* Conforter et améliorer les passerelles entre le secteur économique et celui de l’insertion concourant au retour à l’emploi des publics
* Assurer un renforcement des moyens du Département au service des grands projets
* Assurer également un suivi « mensuel » des opérations des cités minières ERBM tous donneurs d’ordres confondus (marchés de rénovation des logements et aménagements urbains) et du CSNE (pour la Société du CSNE et les donneurs d’ordres connexes tels que la SANEF ou la SNCF par exemple)
1. Déroulement (phases)

Pas de phases particulières, c’est au porteur de projet de décliner la manière dont il entend mener l’opération au regard des objectifs

1. Modalités d’accueil et de suivi

Il est attendu de l’opérateur portant candidature, qu’il propose :

* Une fiche de poste « facilitateur » en adéquation avec les objectifs visés ci-dessus
* Un plan de financement décrivant la typologie et le montant des dépenses visées
1. Résultat(s) attendu(s)

Le renforcement d’ingénierie au travers de ces postes a pour finalité d’améliorer le postionnement des publics dont le Département a la responsabilité vers une sortie durable à l’emploi.

**TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)**

Au regard des besoins identifiés, les territoires de Lens / Hénin et de l’Artois sont prioritaires.

L’opérateur travaillera en liens directs et étroits avec le ou les Service(s) Local(-aux) Allocation Insertion du ou des territoire(s) sur lequel(s) il interviendra.

**Porteurs de projets éligibles**

Association qui accompagne les personnes ayant besoin d’un soutien renforcé pour favoriser leur insertion professionnelle et en capacité d’accompagner les collectivités, bailleurs sociaux dans la mise en oeuvre des clauses sociales.

**DUREE ET FINANCEMENT**

1. Durée de l’Appel à projet

Au regard du caractère spécifique de ce dispositif, la session de dépôt de dossiers est fixée comme suit :

* du 15/01/2025 au 14/02/2025 pour les opérations démarrant entre le 01/01/2025 et le 01/08/2025 ;
* du 01/04/2025 au 09/05/2025 pour les opérations démarrant entre le 01/09/2025 et le 31/08/2026.

Les candidatures devront être déposées puis validées dans le logiciel E partenaire, selon les modalités reprises dans l’appel à projets et dans les délais impartis.

1. Durée du conventionnement

La durée de l’opération est fixée à 12 mois maximum.

1. Modalités de financement

Le Département du Pas-de-Calais participe au financement des coûts pédagogiques inhérents à la mise en place d’une action préparatoire à l’emploi :

* des charges directes : Frais de personnel directement liés à la mise en oeuvre de l’opération

+ dépenses directes de fonctionnement + prestations externes ;

* des charges indirectes : 20% liées à l’opération (y compris développement des outils pédagogiques).
1. Modalités de versement de la participation financière

. Les modalités de versement de la participation financière s’organisent comme suit :

* une avance versée dès signature de la convention ;
* un solde sur production d’un bilan final dans les 3 mois suivants la fin d’exécution de l’opération.

**evaluation**

1.Bilan final

Pour les postes « supports » : Un tableau de suivi du logiciel Abc Clauses de l’ensemble des territoires devra être compilé afin de mesurer l’impact du retour à l’emploi pour les publics fragilisés ou en difficultés. Il devra reprendre notamment la typologie des publics (BRSA, jeunes de moins de 26 ans…) ainsi que le nombre d’heures travaillées.

2.Indicateurs d’évaluation :

Pour les postes « Grands Chantiers» :

Les indicateurs d’évaluation de l’opération sont les suivants :

* Nombre d’heures prévisionnelles/réalisées
* Nombre de participants dont nombre de bénéficiaires du RSA et de jeunes de moins de 26 ans ayant travaillé
* Typologie des clauses réalisées
* Sorties dynamiques à l’emploi\*

Les sorties dynamiques

* Emplois durables : CDI (y compris dans le cadre d’un CUI-CIE), CDD de 6 mois et plus (hors contrat aidé), contrat de mission de 6 mois et plus, contrat de professionnalisation , contrat d’apprentissage ou intégration dans la fonction publique ;
* Emplois de transition : CDD de 3 mois et plus, contrat de mission de 3 mois et plus, contrat aidé en secteur marchand sous la forme d’un CDD de 3 mois et plus (CUI-CIE ou emploi franc) ;
* Sorties positives : accès à une formation qualifiante à l’issue de l’action préparatoire ou embauche sur un emploi d’insertion en SIAE.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Selon le secteur d’activité, pour la Direction des Politiques d’Inclusion Durable :

* Guillaume MANIER – 03 21 21 65 27
* Sylvie GAMBIEZ (secteur BTP – territoires ERBM) – 03 21 21 65 07

SLAI

Service Local Allocation Insertion de l’Artois : Cécile Bacquet – 03 21 56 88 55

Service Local Allocation Insertion d’Hénin-Carvin : Edwige Luczak – 03 91 83 80 12

Service Local Allocation Insertion de Lens-Liévin : Karine Crepel– 03 21 13 19 35